Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606052-20250117-2025-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JANVIER 2025

Nº 2025-001

L'an deux mil VINGT CINQ, le DIX SEPT du mois de JANVIER, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Date de Convocation:

09/01/2025

Etaient présents :

Date d'Affichage :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT,

09/01/2025

Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, David PETITON

Nbre de Conseillers :

En Exercice: 11

Absents excusés : Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET et Monsieur Philippe

HERITIER

Présents : 9 Votants : 11

<u>Pouvoirs</u>: Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Monsieur Philippe BOSQUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET: TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - EGLISE

Nous avons réceptionné un devis pour des travaux complémentaires d'un montant de 3552 € TTC. Sur ce devis apparaît la mise en place de l'échafaudage pour la réinstallation des vitraux et la réalisation d'un listel. Il s'agit d'un oubli de la part de l'architecte.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les travaux à réaliser pour créer un listel $(2\ 200\ \in\ HT)$, mais rejettent, à 9 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention, le financement de la pose de l'échafaudage $(760\ \in\ HT)$ qui aurait dû être contrôlé par le cabinet d'architectes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Le registre dûment signé Véronique DEPREUX Maire

